

Résumé

Programme de baccalauréat-maitrise en ergothérapie

Octobre 2019

Description sommaire du programme

Le programme d'ergothérapie est rattaché à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine et des sciences de la santé (FMSS). Ce programme comprend une phase de baccalauréat et une phase de maîtrise intégrées de 144 crédits. Le programme se déroule sur dix sessions en quatre ans et mène à l'obtention d'un diplôme de maîtrise professionnelle en ergothérapie (M. Erg.), prérequis pour avoir le titre d'ergothérapeute et le permis de pratique (délivré par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec). La formation est ouverte aux candidats diplômés du Cégep (formation générale en sciences de la nature ; formation générale en sciences, lettre et arts; formation technique dont la formation technique en physiothérapie-anciennement réadaptation physique) ainsi qu'à celles et ceux ayant obtenu un DEC et cumulé les huit cours préalables de sciences obligatoires. Dans la catégorie collégiale, les étudiants peuvent avoir acquis jusqu'à 44 crédits universitaires. Pour la catégorie des candidats universitaires, elle est ouverte aux étudiants québécois ayant réussi au moins 45 crédits universitaires dans un même programme ou aux candidats des autres provinces que le Québec ayant cumulé au moins 75 crédits dans un même programme universitaire. La fiche signalétique présente la structure du programme et ses spécificités, l'admission et ses exigences.

La vision du programme d'ergothérapie est de former des cliniciens professionnels compétents, soucieux de l'avancement et de l'intégration des nouvelles connaissances en ergothérapie, engagés envers la justice occupationnelle et outillés pour être des apprenants actifs tout au long de leur vie professionnelle. La pratique de ces ergothérapeutes sera fondée sur l'intégrité, les relations humaines, le raisonnement clinique ainsi que sur la pensée critique et réflexive.

La mission du programme d'ergothérapie est de former des ergothérapeutes valorisant la santé et le bien-être des individus et des populations à risque de défis occupationnels, en rendant possible la réalisation de leurs différents rôles et activités. Ces professionnels seront des experts de la dynamique occupationnelle résultant des interrelations entre les personnes, les activités humaines et les contextes environnementaux et ils seront des leaders dans le travail en partenariat auprès de tous les acteurs concernés.

Membres du comité d'évaluation de programme

Dans l'ensemble, l'évaluation périodique du programme de baccalauréat-maitrise en ergothérapie respecte la démarche normalement attendue selon le processus d'évaluation périodique.

Un comité, en conformité aux exigences ministérielles de l'agrément du programme d'ergothérapie, a été constitué aux fins de l'évaluation du programme. Dans le but de satisfaire aussi aux exigences de la Politique d'évaluation périodique des programmes, un complément de dossier a été réalisé (selon l'analyse de concordance entre l'évaluation périodique et l'agrément du programme). Pour ce complément un comité supplémentaire a été formé. Il était composé des personnes suivantes :

Composition du sous-comité d'agrément et de l'évaluation périodique du programme d'ergothérapie

Noms	Titre et rôle dans le CEP
Pr Michel Tousignant	Professeur titulaire, Directeur et vice-doyen à la réadaptation
Pre Nadine Larivière	Professeure agrégée, Directrice du programme d'ergothérapie
Pr Yannick Tousignant-Laflamme	Professeur agrégé, Directeur du programme de physiothérapie
Mme Noëlle Reulet	Conseillère pour l'agrément et l'amélioration continue des programmes, École de réadaptation
Mme Isabelle Moreau	Conseillère pédagogique en évaluation de programme, CPSS

Contexte

Le programme baccalauréat-maitrise intégré en ergothérapie a accueilli sa première cohorte en août 2007. Implanté en même temps que le programme baccalauréat-maitrise en physiothérapie, ces formations visaient à répondre aux besoins de santé de la population québécoise en constatant la pénurie de main-d'œuvre en ergothérapie et en physiothérapie. En effet, la prévalence élevée d'incapacités physiques et de troubles de santé mentale, ainsi que l'accroissement de la longévité des personnes ayant des incapacités créaient une pression à la hausse sur la demande de services en réadaptation de la population québécoise.

Lors de son implantation, le parcours de formation comprenait 135 crédits. En 2010- 2011, les crédits pour les stages ont été rehaussés, le programme comprend à partir de ce moment-là 144 crédits.

Le programme a été élaboré en adoptant une approche par compétences. Depuis 2012, le cadre conceptuel professionnel guidant l'articulation du programme est le Profil de la pratique des ergothérapeutes au Canada (Association canadienne des ergothérapeutes, 2012) avec les sept rôles et les compétences attendues des ergothérapeutes au début de leur carrière. Conformément à ce cadre, l'ergothérapeute est un expert en habilitation à l'occupation. Ce rôle pivot définit l'expertise de l'ergothérapeute. Il est lié à tous les autres rôles (communicateur, praticien érudit, collaborateur, agent de changement, gestionnaire de la pratique, professionnel) et s'appuie sur les compétences requises pour utiliser efficacement l'occupation comme un moyen d'intervention et comme un résultat de l'intervention en ergothérapie. Le programme prend également appui sur le référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession d'ergothérapeute au Québec (OEQ, 2010). Le programme vise à développer les compétences liées aux quatre domaines de compétence de l'OEQ (1) la conduite d'un processus

d'intervention en ergothérapie; 2) la gestion des éléments clés de la conduite d'un processus d'intervention en ergothérapie; l'évaluation et l'amélioration de sa pratique professionnelle; 4) la participation à l'évolution et au rayonnement de la profession.

Organisé en quatre phases, le cursus associe l'acquisition des connaissances de base au développement graduel des compétences théoriques et cliniques. L'étudiant, dès les premières semaines, est en contact avec des patients réels ou standardisés et commence l'acquisition d'habiletés cliniques lui permettant de développer ses compétences d'expert.

Le programme optimise l'acquisition des compétences grâce à des méthodes pédagogiques actives et en général en petits groupes de 8 à 10 étudiants. Les cours d'habiletés cliniques tiennent compte des contextes variés de la pratique professionnelle. Le nombre d'heures de formation en milieu clinique (1190 heures) au cours de six stages est plus important que le niveau mondial attendu afin de maximiser le développement des compétences professionnelles. De plus, les activités de mentorat offrent à l'étudiant un suivi sur quatre ans, avec un ergothérapeute clinicien d'expérience, lui permettant de développer son identité professionnelle, sa réflexivité, de prendre conscience de son évolution, de ses compétences et de s'identifier aux futurs rôles professionnels.

La collaboration professionnelle est une valeur intrinsèque au programme. L'apprentissage en interdisciplinarité s'amorce, dès la première session, par un tronc commun de cours aux programmes d'ergothérapie et de physiothérapie. Cette collaboration vise à permettre une connaissance mutuelle des professions de la réadaptation et à assurer ainsi une meilleure compréhension des rôles cliniques des futurs diplômés.

Agrément

Le programme de baccalauréat-maîtrise en ergothérapie est soumis au processus d'agrément. La visite d'agrément a eu lieu les 6-7-8 novembre 2017. Un rapport d'autoévaluation produit par le programme a été transmis à *Association canadienne des ergothérapeutes (ACE)* préalablement à cette visite. Après la visite, le programme d'ergothérapie a reçu un rapport d'évaluation interne de l'ACE. Finalement, le programme a reçu un agrément complet en avril 2018.

Le rapport final d'évaluation (avril 2018)

À la lumière des diagnostics de pertinence et de qualité effectués dans le présent rapport d'autoévaluation et en tenant compte des avis d'expertise externe, le CÉP formule les recommandations suivantes :

RECOMMANDATION 1 : Procéder à une révision des programmes de physiothérapie et d'ergothérapie, principalement pour des raisons reliées :

- a. aux limites de leur structure pédagogique actuelle
- b. à la mise à jour des contenus des cours.

RECOMMANDATION 2 : Améliorer les travaux en lien avec l'agrément du programme.

RECOMMANDATION 3 : Améliorer les travaux en lien avec les cadres d'apprentissage transversaux.

RECOMMANDATION 4 : Permettre une meilleure atteinte des finalités de formation (politique cadre sur la qualité de la formation).

RECOMMANDATION 5 : Apporter les améliorations issues du bilan des finissants.

RECOMMANDATION 6 : Apporter les améliorations issues du bilan des stages.

Les décisions institutionnelles

Le rapport final, le plan de mise en œuvre des recommandations de l'évaluation ont été adoptés par le conseil de la Faculté de médecine et des sciences de la santé lors de sa séance du 30 janvier 2019.

L'ensemble du dossier de cette évaluation périodique a été soumis au comité du conseil des études (CCE), chargé des dossiers d'évaluation périodique, le 12 mars 2019. Le comité a reconnu que la démarche d'évaluation de ce programme respectait dans l'ensemble les exigences de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* (Politique 2500-007) de l'Université.

Le rapport synthèse de l'évaluation périodique du programme de baccalauréat-maitrise en ergothérapie ainsi que le plan de mise en œuvre des recommandations ont été soumis au conseil des études (CE) qui a adopté la démarche d'évaluation périodique et ses conclusions lors de sa séance du 18 septembre 2019.

Lors de sa réunion du 9 octobre 2019, à la recommandation du conseil des études, le conseil universitaire (CU) a approuvé le plan de mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation périodique du programme de baccalauréat-maitrise en ergothérapie.

Le Secrétariat de l'évaluation périodique des programmes